



CAPL n° 2 du 15 octobre 2010
Liste d'aptitude de C en B

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Cette CAP s'inscrit dans un contexte particulier de très fortes mobilisations dans le pays, dans la Fonction Publique et à la DGFIP. Notre direction se doit de constater les participations importantes des agents de la DGFIP aux mouvements répétés de ces derniers mois, contre une réforme inique. Mais nous le savons, la mobilisation des agents de la DGFIP est aussi provoquée par le mépris de leur hiérarchie, le blocage de leur salaire, les effectifs en baisse incessante, et une souffrance au travail de plus en plus intense.

A ce titre, les quelques promotions par liste d'aptitude, sujet de la CAPL de ce jour, sont bien loin de répondre aux attentes de l'ensemble des agents.

En outre, nous continuons à dénoncer l'opacité de cette sélection, qui repose sur une notation totalement déconnectée de la valeur réelle des agents. La rédaction des appréciations est très variable d'un chef de service à l'autre, et l'on déplore toujours un alignement de celles-ci sur la note chiffrée attribuée. Or, cette notation est l'élément essentiel qui permet de départager les postulants à la liste d'aptitude ... Voilà toute l'aberration et l'injustice du système de la liste d'aptitude.

La suppression annoncée de la notation, très largement dénoncée par la CGT lors des récents groupes de travail sur les règles de gestion, n'améliorera certainement pas les choses, bien au contraire !

C'est pourquoi, la CGT Finances Publiques continue à revendiquer :

- ✓ En matière de promotion : la transformation de la liste d'aptitude en un examen professionnel, mode de sélection beaucoup plus objectif.
- ✓ En matière de notation : le maintien de celle-ci et la mise en place d'un système fondé sur des critères objectifs permettant une réelle reconnaissance de la valeur professionnelle. Cela passe par une notation de carrière reposant sur une note chiffrée et une appréciation littérale, avec deux niveaux de recours en CAP de pleine compétence.

Nos revendications correspondent aux souhaits des agents qui ne cessent de demander la reconnaissance de leurs qualifications et de leurs acquis professionnels.

Ces revendications sont d'autant plus fortes dans le contexte actuel où les attaques contre les fonctionnaires pleuvent de toutes parts : travailler toujours plus avec toujours moins de moyens et moins de rémunérations, travailler toujours plus longtemps dans des conditions toujours plus dégradées ... voilà le quotidien des agents et l'avenir qu'on leur propose en récompense de leurs efforts ! Pas étonnant si la révolte gronde.

Il serait grand temps que les légitimes revendications des collègues (retraite, emplois, missions, salaires, conditions de travail) soient enfin entendues, pour eux-mêmes et pour le Service Public.

LAON, le 15/10/2010.